

---

**COMPTE-RENDU**

# Projet de Parc naturel et agricole des Jalles : Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain

## Réunion Publique

30 septembre 2019 – Saint-Médard-en-Jalles – Salle Simone Veil



---

### Contexte

Cette réunion publique dans le cadre de la concertation réglementaire sur le projet d'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) Parc des Jalles, s'est déroulée le 30 septembre 2019 dans la salle Simone Veil à Saint-Médard-en-Jalles. Elle est la deuxième réunion publique d'une série de trois. Son objectif était de présenter le projet de parc naturel et agricole métropolitain et les modalités de la phase de concertation préalable. C'était également l'occasion de présenter au grand public les éléments issus de la pré-concertation afin qu'il puisse réagir, questionner et amender le contenu du projet. Les élus de Bordeaux Métropole, Le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles ont pu s'exprimer sur les ambitions et objectifs du projet ; la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole a présenté le projet ; Écologie Urbaine & Citoyenne a diffusé le film retraçant les trois temps forts de la pré-concertation ; Iris Conseil a rappelé les étapes et le contenu d'une évaluation environnementale ; le président du comité de la forêt et des ruisseaux de Saint-Médard-en-Jalles, également éleveur bovin a livré son témoignage soulignant les craintes et opportunités identifiées par rapport à la future gouvernance du projet d'OAIM ; deux membres de la fédération de pêche et de la protection des milieux aquatiques de Gironde ont présenté leur travail en matière de protection des milieux aquatiques et de conciliation des usages entre pêche de loisirs et préservation de la biodiversité ; la garante de la concertation s'est assurée du bon déroulé de cette réunion publique et de la bonne écoute des remarques de la salle.

## INTERVENANTS

NOM	STRUCTURE
<b>Jacques MANGON</b>	Vice-Président de Bordeaux Métropole en charge de l'urbanisme réglementaire et de la stratégie foncière, Maire de Saint-Médard-en-Jalles
<b>Andréa KISS</b>	Conseillère métropolitaine déléguée aux parcs urbains métropolitains et Maire du Haillan
<b>Marianne AZARIO</b>	Garante de la concertation, Commission Nationale du Débat Public
<b>Élise GÉNOT</b>	Chef de projet Parc des Jalles, Bordeaux Métropole, direction de la nature
<b>Céline GERBEAU-MORIN</b>	Chef de service Expertise Nature, Vulnérabilités et Aménagement Durable, direction de la nature
<b>Chloé MICHEL</b>	Écologie Urbaine & Citoyenne, en charge de l'accompagnement de la concertation
<b>Amélie VAUCHAUSSADE</b>	Iris Conseil, en charge de l'évaluation environnementale
<b>Vincent MONCHANY</b>	Président du comité de la forêt et des ruisseaux de Saint-Médard-en-Jalles (CFR), éleveur bovin à Saint-Médard-en-Jalles et dans le Parc Naturel du Médoc
<b>Jean MARTIN</b>	Directeur technique de la Fédération de pêche et de la protection des milieux aquatiques de Gironde
<b>Nicolas LARREBOURE</b>	Chargé de Mission Développement et Promotion de la pêche de loisir à la Fédération de pêche et de la protection des milieux aquatiques de Gironde

# Propos introductifs

JACQUES MANGON, Conseiller métropolitain délégué à l'urbanisme, Maire de Saint-Médard-en-Jalles

Bonjour à tous et bienvenue, nous sommes nombreux ce soir et c'est la preuve que cette démarche intéresse et qu'elle est perçue avec importance car elle croise les types de gestions de ce grand espace intercommunal. Il y a ceux qui y travaillent (les sylviculteurs, les agriculteurs, les maraîchers), ceux qui l'habitent et puis ceux qui en rêvent ; les amoureux de la nature qui y découvrent des choses remarquables. Et puis il y a ceux qui comprennent que dans une métropole comme la nôtre il convient de faire fructifier ce capital pour le léguer aux futures générations et en faire un atout. Cette intention est bien comprise et partagée dans la mesure où l'on explique à chacun qu'il ne s'agit pas de « spolier » les uns ou les autres mais qu'il s'agit de réunir, de rassembler et de faire en sorte que ce grand espace puisse être à la fois un espace identitaire et de respect des uns et des autres. Pour marier tous ces éléments cela va demander de l'écoute. C'est le premier objectif de nos réunions ; écouter avec le plus grand soin les uns et les autres, comprendre les attentes et discuter des éléments peut-être parfois perçus comme techniques ou pas assez concrets.

Nous souhaitons tenir une certaine ambition, avoir un lieu qui préserve à la fois son caractère naturel, agricole et métropolitain. C'est certes, assez difficile d'entendre naturel et agricole à travers le caractère métropolitain mais oui, il faut l'entendre, le préserver et le développer.

Nous ne voulons pas que cet espace devienne un sanctuaire, statufié, merveilleux mais sans usage. Nous ne voulons pas non plus que la seule logique des usages écarte systématiquement cette volonté d'avancer. Pour cela, nous devons définir ensemble ce modèle et nous allons rapidement vous donner la parole. J'espère que nous aurons une réunion fructueuse et des échanges très sincères.

J'aimerais également souligner l'importance du réseau hydrographique de la Jalle. Le Parc des Jalles est un territoire d'eau, nous avons une responsabilité collective à veiller à cette ressource d'eau précieuse, à préserver les milieux et à prendre en charge les nombreux enjeux complexes.

ANDRÉA KISS, Conseillère métropolitaine déléguée aux parcs urbains métropolitains et Maire du Haillan

Merci beaucoup Monsieur le Maire pour cet accueil à Saint-Médard-en-Jalles et nous sommes très heureux de vous voir nombreux à cette réunion. Une première réunion s'est tenue à Bordeaux il y a une dizaine de jours. Le périmètre proposé pour Parc des Jalles va de Martignas-sur-Jalle à Parempuyre. C'est un projet qui est aussi très ancien et je dis souvent en riant, que quand j'ai été élue en 2001 on me parlait déjà du Parc des Jalles. Nous avons aujourd'hui une grande quantité d'études diverses et variées sur ce projet sans réussir à avancer jusque-là. Jacques Mangon l'a rappelé de manière très pertinente ; aujourd'hui les esprits sont sans doute prêts et dorénavant, on ne peut plus se passer d'un trésor comme celui du Parc des Jalles qui regroupe 10 communes sur 6000 hectares. Pour vous donner un ordre de grandeur, Saint-Médard-en-Jalle et le Haillan font aussi parti de l'OIM (Opération d'Intérêt Métropolitain) Bordeaux Aéroparc et nous avons avec le Parc des Jalles quasiment le double de la surface de l'Aéroparc. Nous avions démarré à 8 communes et deux autres communes ont souhaité nous rejoindre, Saint-Aubin de Médoc et Martignas-sur-Jalle, signe que le projet intéresse et qu'il y a des enjeux très forts dessus. Aujourd'hui l'objectif est de franchir une marche et d'avancer sur ce très beau projet.

Il y a eu toute une série de réunions de concertation volontaire au printemps dernier de la part de la Métropole. L'idée était de remettre l'ensemble des parties prenantes autour de la table et l'effet a été bénéfique car les études menées les précédentes années avaient besoin d'être affinées et les interlocuteurs avaient pu changer. C'était intéressant pour nous de connaître les attentes des uns et des autres et d'avoir un premier état des lieux des possibilités.

En effet, ce Parc des Jalles, réunit des interlocuteurs extrêmement différents et ces interlocuteurs ont chacun des objectifs et enjeux différents, parfois contradictoires, en tout cas en apparence. Notre objectif est de montrer que nous sommes capables de faire ensemble un projet avec une vraie valeur ajoutée pour toutes les parties prenantes.

Nous sommes à la deuxième réunion dans le cadre de cette concertation réglementaire et la troisième aura lieu au Haillan le 3 octobre prochain. Nous convions celles et ceux d'entre vous qui ont des amis ou relations qui n'ont pas pu venir ce soir. C'est un très beau projet auquel nous croyons, les 10 maires, et nous espérons ne pas mettre à nouveau 18 ou 20 ans à construire quelque chose sur ce Parc des Jalles. La volonté est là, il faut à présent se mettre en ordre de marche sans aller vers l'aspect un peu « grandiose » ou sanctuaire et ici ce n'est pas du tout le souhait. En termes de budget, nous avons été extrêmement modestes, il faut savoir qu'aujourd'hui une partie des actions du Parc des Jalles sont déjà inscrites dans les contrats de co-développement qui lient la Métropole aux villes. Il y a environ 1 million d'euros déjà débloqués pour travailler sur des projets de réhabilitation notamment et la Métropole va ajouter 500 000 euros mais nous resterons sur des enveloppes relativement modestes. Le but du jeu est d'être pragmatique et de mettre en place des actions concrètes.

#### MARIANNE AZARIO, garante de la concertation

D'abord je vous remercie d'être venus ce soir et une salle pleine dans le cadre d'une concertation est un bon signe. C'est annonciateur d'un grand nombre de questions, de propositions et d'observations qui viendront enrichir le projet.

La concertation préalable est une procédure réglementaire encadrée par le code de l'environnement qui permet au public et aux citoyens de s'associer à l'élaboration d'une décision. On parle de concertation préalable car elle arrive à un moment où le projet n'est pas figé. C'est l'objet de la réunion de ce soir ; débattre des opportunités du projet, des objectifs et des enjeux. Cette concertation a deux finalités : vous donner l'information et vous faire participer.

Le garant se met au service du public, du droit du public et ne donne aucun avis sur le fond du projet. Il est indépendant du maître d'ouvrage et de toutes les parties prenantes et est garant du bon déroulement de la participation. Le garant s'assure de la qualité des informations qui sont données (est-ce qu'elles sont en nombre suffisant ? Est-ce qu'elles sont pertinentes ? Est-ce qu'elles sont transparentes ?) et de la qualité des moyens mis à disposition par la métropole pour la concertation (les réunions, la plateforme participative, les événements, les dossiers en mairie, etc.). À l'issue de la concertation, un bilan qui porta un regard sur la qualité du dispositif et qui opérera une synthèse des observations et propositions du public sera produit et publié sur le site de la métropole et sur le site de la Commission Nationale du Débat Public. Bordeaux Métropole aura deux mois pour indiquer sur son site les mesures qu'elle entend mettre en place pour tirer les enseignements de cette concertation. C'est un moment crucial aux yeux de la Commission puisque que c'est le moment où le maître d'ouvrage expose la manière de prendre en compte ce qui a été produit par la concertation.

Pour ma part, je serai plutôt observatrice ce soir mais je peux intervenir et je souhaite que les échanges soient productifs.

# Présentation globale du projet

## > Présentation

**ÉLISE GÉNOT, chef de projet Parc des Jalles, Bordeaux Métropole, Direction de la Nature**

(Cette présentation s'accompagne d'un diaporama disponible en annexe)

Le site de la participation présente beaucoup de documentation sur le projet. Pour le représenter brièvement, le projet d'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain du Parc des Jalles s'étend sur près de 6 000 hectares. Le périmètre a été défini à partir d'espaces naturels déjà identifiés et pour certains déjà protégés. Certains font déjà l'objet de programme d'actions. Pour les présenter depuis l'amont :

- les bords de Jalles de Martignas,
- le site Natura 2000 du réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines,
- les sites de captage d'eau potable avec le secteur de Thil,
- les forêts du Taillan-Médoc et de Saint-Aubain-de-Médoc,
- le secteur central avec la vallée maraîchère qui est donc un secteur de production et qui fait déjà l'objet d'un périmètre de protection foncière (PEANP) sur lequel Bordeaux Métropole est animateur du plan d'action pour le compte du département,
- la réserve naturelle nationale des Marais de Bruges qui est un des rares exemples de réserve naturelle nationale sur une métropole millionnaire,
- le lac de Bordeaux,
- la nouvelle réserve écologique des Barails,
- le secteur de gravières pour partie en cours de réhabilitation écologiques,
- le grand secteur de prairies humides et de marais de Bordeaux, Blanquefort et Parempuyre,
- le site Natura 2000 des berges de Garonne.

Il s'agit donc d'un très grand espace de 6000 hectares en continu, principalement composé d'espaces naturels et agricoles que les communes souhaitent valoriser. Cette volonté ancienne, la métropole s'y est inscrite depuis les années 2000, pour cofinancer des actions de valorisation, piloter des études pour structurer cette réflexion intercommunale et alimenter une stratégie intercommunale afin de créer un outil pour porter ce projet de valorisation des espaces naturels et agricoles.

Bordeaux Métropole est déjà animateur territorial (Natura 2000 pour le compte de l'État et du PEANP des Jalles pour le compte du département) : par exemple, la collectivité accompagne les agriculteurs pour mobiliser des aides européennes pour mettre en place des démarches qui préparent la biodiversité dans leurs exploitations (mesures agro-environnementales). Le diaporama donne quelques exemples de sites cofinancés (réhabilitation du parc de Majolan et de la Vacherie à Blanquefort, sentiers de découverte au Haillan, à St-Médard-en-Jalles et à Parempuyre), financés en tant que propriétaire (acquisition et réhabilitation écologique à Parempuyre), ou financés dans le cadre de son rôle d'animateur, via les programmes Natura 2000 et le PEANP (installation de passages à faune).

Mais jusqu'à présent Bordeaux Métropole n'a pas de compétence pour porter des actions de valorisation des espaces naturels et agricoles en maîtrise d'ouvrage directe. Cela rend modeste ce qui peut être fait. C'est pour cela que la métropole réfléchit pour trouver un outil adéquat pour porter ce projet de parc naturel et agricole métropolitain. Notre inspiration, ce sont les parcs naturels régionaux qui sont des outils basés sur un projet de territoire et un programme d'actions et qui mettent au centre de leur projet la valorisation des espaces naturels et de l'activité agricole. D'où ce projet de Parc Métropolitain qui vise principalement à porter une vision globale, garantir une identité cohérente et coordonner les actions des acteurs privés et publics qui concourraient à cette vision commune.

C'est pourquoi les élus ont choisi d'utiliser l'outil de l'OAIM parmi d'autres (la SEM, le groupement d'intérêt public, etc.). Cette opération aura pour but d'affirmer l'importance de ce territoire pour toute la métropole, d'instaurer une gouvernance intercommunale et de mobiliser les moyens métropolitains (humains, techniques, financiers...). D'un point de vue financier et pour être tout à fait transparent, à ce jour, Bordeaux Métropole mobilise à peu près 1 million d'euros par an pour ce projet ; dans le cadre de ce projet, la métropole envisage d'augmenter ce budget de 500 000 euros par an pour continuer les actions en cofinancement et financer les actions en maîtrise d'ouvrage directe. Le budget n'est donc pas excessif comme l'a dit Andréa Kiss, c'est un projet qui ne va pas aller vite, qui va mobiliser beaucoup d'acteurs, avec un programme d'actions qui a vocation à se déployer sur le long terme. Le Parc des Jalles c'est une opportunité de valorisation.

En termes de procédure environnementale, une Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain d'une superficie supérieure à 10 hectares implique la réalisation d'une évaluation environnementale globale soumise à l'Autorité environnementale (aux services de l'État) qui vise à mesurer les impacts de ce projet.

#### **AMÉLIE VAUCHAUSSADE, Iris Conseil, chargée de l'évaluation environnementale**

L'évaluation environnementale a pour objectif d'évaluer tous les effets du projet sur l'environnement et de s'assurer de sa cohérence avec les plans, schémas et programmes qui pourraient déjà exister sur le territoire.

La première étape de l'évaluation environnementale consiste à réaliser l'état initial de l'environnement qui correspond à l'état de référence de l'environnement avant que le projet ait eu lieu. Pour se faire nous regardons les périmètres existants, la biodiversité présente sur le territoire, le milieu naturel, le milieu humain (économie, agriculture, cadre de vie des habitants, la qualité de l'air, etc.), les milieux physiques (hydraulique ou pédologie par exemple), etc. afin de mettre en lumière les enjeux environnementaux en présence sur le territoire qui seront à mettre en relation avec le programme d'actions de l'OAIM du Parc des Jalles.

Ensuite au regard du programme d'actions, on va pouvoir évaluer les effets (notamment les incidences négatives) du projet sur l'environnement, faire des préconisations sur les mesures de réduction de ces incidences, d'évitement ou de compensation à mettre en œuvre et mettre en place des mesures de suivi de ces mesures.

Tous ces éléments vont nous permettre de constituer un dossier intitulé « évaluation environnementale » et qui sera soumis à l'autorité environnementale (services de l'Etat).

#### **ÉLISE GÉNOT, chef de projet Parc des Jalles, Bordeaux Métropole, Direction de la Nature**

En termes de calendrier, le diaporama rappelle le déroulé du projet.

Nous avons démarré en 2019 de nouvelles études afin de structurer les outils nécessaires pour avancer dans cette optique de création de l'OAIM, puis d'avril à juin 2019, une première phase de pré-concertation a été ouverte pour co-construire le programme d'action avec les acteurs et les habitants.

Il faut savoir que les décisions de Bordeaux Métropole se font sous forme de délibération. Ces délibérations représentent donc des étapes clés dans la vie du projet : en juillet 2019, la délibération a permis d'ouvrir la concertation préalable. En décembre, une délibération permettra de poser ce qui est retenu de la concertation dans la définition formelle du cadre de cette OAIM pour en janvier, déposer le projet accompagné de son évaluation environnementale auprès des services de l'État (qui prendront 2 mois pour rendre leur avis).

Ensuite une dernière séquence de participation aura lieu au printemps 2020, l'enquête publique, permettra ensuite de donner lieu à la création effective de l'outil qu'est l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain d'ici la fin 2020, après une dernière validation du programme d'action. Le début de la mise en œuvre des actions pourra se faire au début de 2021.

#### **(Diffusion du film bilan de la pré-concertation)**

J'aimerais maintenant vous présenter le programme d'action et sa structure.

Le programme d'action se présente aujourd'hui sous forme d'un tableau assez long et nous allons officiellement l'ajouter au dossier de concertation préalable le 2 octobre. Il a été validé en Comité de pilotage par les élus. Il reprend des enjeux, des objectifs et des actions selon 4 grands axes. Je vais revenir rapidement sur son contenu et illustrer les types d'actions qui ont commencé à être envisagées :

#### **> Axe 1 : Le Parc des Jalles, un territoire d'eau**

Nous avons défini des sujets autour de la préservation de l'eau sous toutes ses formes et la fonctionnalité des milieux naturels liés à l'eau (zones humides, marais, etc.). Ce n'est pas uniquement l'eau de la rivière mais aussi l'eau qui est sous nos pieds, les nappes, dans les zones humides, dans les marais, etc. Il y a aussi la volonté de révéler l'eau comme un élément identitaire du territoire. Il s'agit de la rendre plus accessible, qu'elle soit plus concrète pour les habitants. Il s'agit aussi de développer des activités économiques précisément grâce à l'eau. Le sujet renvoie également à la volonté de concilier activités humaines et zones inondables. Pour cela, il s'agit d'insister sur les services que la nature rend à l'homme (les zones humides c'est aussi un moyen de réguler le risque inondation par exemple).

Pour illustrer quelques propositions d'actions concrètes : assurer une gestion hydraulique coordonnée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant en s'appuyant sur la Direction de l'Eau de Bordeaux Métropole, restaurer la continuité écologique de certains cours d'eau (parfois des ouvrages bloquent le passage de certaines espèces), réaliser des aménagements qui donnent accès aux bords de cours d'eau qui resteraient assez ténus et respectueux de l'environnement.

#### **> Axe 2 : Le Parc des Jalles, un territoire productif.**

Pour cet axe, il y a un sujet majeur, qui serait presque un axe à part entière sur le maintien et la valorisation de l'activité agricole dans sa diversité. C'est un enjeu majeur. Cela étant, il n'y a pas que l'activité agricole : il y a aussi des activités d'extraction, des activités portuaires, etc. qu'il convient également de valoriser et d'intégrer dans ce deuxième axe. En frange du Parc des Jalles, on trouve également des zones économiques et d'activité autour du parc et sur lesquelles on pense que l'espace naturel peut rayonner sur ces espaces pour l'instant très artificialisé ; il s'agirait de diffuser un peu cette nature dans les espaces urbains et économiques et de créer des passerelles. Il y a également la volonté de faire émerger des nouvelles activités en lien avec la qualité environnementale du territoire et de développer l'écotourisme responsable (axe intéressant à côté d'une grande métropole en complément des activités agricoles et industrielles).

Pour illustrer quelques actions : réaliser des équipements mutualisés pour les agriculteurs (exemple d'un distributeur de légumes), proposer une signalétique harmonisée pour favoriser la vente directe sur les exploitations, proposer des parcours de sensibilisation à l'agriculture pour mieux faire connaître les activités.

#### **> Axe 3 : Le Parc des Jalles, un territoire écologique.**

Comme nous l'avons dit, le territoire a été dessiné autour d'espaces naturels déjà en partie préservés par des périmètres de protection écologiques. L'idée n'est pas d'amener des activités au péril de la biodiversité. L'enjeu principale est bien de conserver la qualité et de la diversité des

milieux naturels. C'est un objectif prioritaire. Il ne faut pas augmenter les pressions. Il s'agit donc d'encadrer la pression foncière et d'usages sur les milieux naturels (ne pas ouvrir les espaces sensibles au public par exemple) et de sensibiliser sur l'état et le rôle de la biodiversité.

Pour illustrer quelques actions : suivre l'état des milieux naturels pour savoir si la biodiversité progresse en quantité et en qualité, sensibiliser le public aux enjeux de la biodiversité via des équipements ludiques comme cette photo d'une aire de jeu à Pessac complètement axée sur la faune ou encore des programmes de sorties nature, plus classiques mais je pense qu'on en a tous besoin pour comprendre et s'émerveiller des beautés de la nature.

#### > Axe 4 : Un territoire vivant. Le Parc des Jalles, un territoire vivant

C'est un axe conséquent de ce projet, car il y a beaucoup d'activités et d'acteurs qui habitent et travaillent sur ce territoire. Donc on propose un axe sur la gouvernance coordonnée et concertée dans l'objectif d'assurer un dialogue entre les parties prenantes et une implication des acteurs dans la vie du projet. Il y a un autre sujet autour de l'identité du territoire à révéler : les communes ont déjà fait plein de choses à ce sujet, il s'agit maintenant de coordonner et d'aller dans la même direction. On retrouve aussi un objectif autour de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel, agricole, bâti et paysager qui est un peu le cœur du sujet, un axe pour garantir le respect mutuel des acteurs et usagers et enfin un objectif de sensibilisation autour des enjeux écologiques et agricoles.

Pour illustrer quelques actions : mettre en place une signalétique autour du respect mutuel des différents usages (partager la chaussée entre voiture et véhicules agricoles, information pour les promeneurs, etc.), valoriser les initiatives existantes par l'intermédiaire d'agendas des manifestations, développer des activités pédagogiques.

Un mot sur les modalités de la concertation préalable, il existe un registre numérique donc n'hésitez pas à laisser un avis ou un commentaire sur le site de la participation. Nous avons également été présents lors des forums d'association des communes pour sensibiliser sur le projet, soit environ 400 personnes informées au total. Nous étions 30 à la dernière réunion publique à Bordeaux, nous avons envoyé un courrier à 1500 propriétaires et nous avons presque 400 réponses au questionnaire en ligne aujourd'hui.

Nous attendons de cette concertation préalable de vous informer et d'enrichir le projet en consolidant le programme d'action qui vous est proposé.

J'ajouterais que le nom du projet, à ce jour intitulé Parc des Jalles, est en question donc le nom est également ouvert et on est à votre écoute pour y réfléchir ensemble.

#### **(Démonstration d'accès au site de la participation)**

- Taper sur un moteur de recherche « participation de bordeaux métropole » ou directement le lien <https://participation.bordeaux-metropole.fr/parc-naturel-agricole-jalles>
- Cliquer sur « participation par thématique » et choisir la catégorie « développement durable »
- Cliquer sur « projet de Parc naturel et agricole des jalles » et déposer un avis

(Création de compte nécessaire)

## > Échanges

### INTERVENTION 1

**Intervenant 1, habitant de Saint-Médard-en-Jalles** : tout d'abord je voulais vous faire part de ma satisfaction de voir ce projet sortir. Dans une vie professionnelle antérieure, j'ai été directeur du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et j'ai eu, dans les années 2003-2004, de nombreuses discussions sur le sujet avec des collègues de la CUB (Communauté Urbaine de Bordeaux). Je suis content qu'un certain nombre d'années après, celui-ci se concrétise car c'est un projet majeur pour maintenir la biodiversité dans le milieu urbain, même si malheureusement l'urbanisation en a déjà consommé une trop grande partie. Parc naturel urbain ou régional ne signifie absolument pas un territoire mis sous cloche, c'est un territoire remarquable où il y a de la vie et des Hommes et aussi une orientation de gestion qui regroupe tous ces acteurs. C'est un territoire aux enjeux paysagers, climatiques, écologiques, touristiques, économiques voir culturels qui doit s'intégrer dans un outil de gestion multi-intervenants agissant sur la base d'un cadre élaboré et adopté par tous ; une charte qui fixe les orientations du territoire. Les grands traits de cette charte peuvent être de préserver et valoriser le patrimoine d'hier et de demain qu'il soit naturel, culturel, architectural ou urbain, comme par exemple les projets de secteur des cheminements etc. ; développer l'éco-citoyenneté, la découverte du milieu en plus de ce qui se passe déjà avec les associations et enfin identifier et développer des initiatives socio-économiques de ce territoire.

En ce qui concerne l'outil de gestion que ça soit la métropole qui le gère directement cela ne me paraît pas être une solution adéquate. Une SEM (Société d'Économie Mixte) ne permet pas non plus de regrouper et de faire participer l'ensemble des intervenants. Un GIP (Groupement d'Intérêt Public) n'est pas un outil qui permet de faire participer l'ensemble des acteurs. Je recommande ce qui se fait dans les Parcs Naturels Régionaux, à savoir un syndicat intercommunal à vocation unique, qui permet d'avoir plusieurs collèges ; des collèges de décideurs (élus, services de l'état...), un collège associatif et d'associer tous les intervenants qu'ils soient individuels ou publics.

La charte est l'élément fondamental d'un territoire comme les Parcs Naturels Régionaux. Il n'y a pas une grande différence entre le Parc Naturel des Landes de Gascogne et celui-ci. C'est aussi une rivière qui traverse un territoire qui comporte une quarantaine de communes, et plus de 50 000 habitants. On peut mettre le même système en place ici que dans ce parc.

Il faut aussi qu'il y ait des moyens propres de gestion, financiers, que ce soit des animateurs type animateurs Natura 2000. Réussir ce projet, c'est mettre ensemble tous les acteurs pour permettre à chacun de mener son action et de pouvoir aussi retrouver les orientations qu'il souhaite mettre en œuvre.

**Andréa Kiss** : pour vous apporter un début de réponse sur différents éléments. Ce que j'en retiens notamment, le projet de charte ou un équivalent qui permettra d'écrire noir sur blanc ce que l'on souhaite.

Au niveau des moyens humains et financiers, je prêche également la même chose que vous dans le cadre de ma délégation mais nous avons une partie financière dure en affaires, ce n'est pas toujours facile à obtenir mais il est clair qu'il faudra renforcer la direction de la Nature si l'on veut pouvoir donner les moyens à ce projet.

Quant à la structure juridique, si l'on a choisi l'OAIM, c'est parce que l'on a éliminé beaucoup d'autres solutions juridiques. Le souhait de la majorité des communes était d'éviter de créer une « usine à gaz » et de rajouter de la lourdeur là où finalement, ce que l'on avait préfiguré (un comité de pilotage avec les 10 villes) fonctionnait assez bien. L'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain nous permettait de continuer à fonctionner de manière légère avec un comité de pilotage réunissant les 10 villes. L'intérêt de cette OAIM c'est que pour la première fois nous

utiliserons cet outil pour de l'aménagement nature alors qu'il n'est pas prévu pour cela à la base mais plutôt en matière d'urbanisme. Nous trouvions intéressant de prendre des « bonnes recettes » et d'utiliser cette OAIM pour de l'aménagement naturel. Sur le syndicat, la tendance n'est pas à créer des syndicats intercommunaux, nous avons déjà essayé de créer un syndicat intercommunal à 4 communes mais aujourd'hui, ça n'est pas le souhait et cela serait extrêmement compliqué à 10 communes.

*Jacques Mangon* : je crois que tout a été dit. Cet outil est là pour concilier une action la plus rapide possible et la moins entravée possible par des lourdeurs administratives. Déjà nous-même, nous avons tendance à bien travailler mais souvent avec un peu de lourdeur. L'idée était donc que la « courroie de transmission » soit la plus rapide possible. L'intérêt du comité de pilotage est de fonctionner avec 10 villes, on a des positions de consensus et dans la mesure où il y a du budget on arrive à le dépenser. Là où on est très en demande par rapport à tous ceux qui travaillent, font vivre et ont des idées, c'est d'alimenter le projet pour faire vivre cet espace de la manière la plus dynamique possible.

#### INTERVENTION 2

**Intervenant 2** : pour mieux se projeter et pour mieux visualiser ce futur parc, est-il prévu dans chaque commune un retroplanning et une liste des actions qui vont sortir de terre ? Également, sur Saint-Médard-en-Jalles, il y a en cours d'acquisition un certain nombre d'hectares (14 hectares) sur la presqu'île de la Jalle dont 9 hectares pour un parc et 5 hectares pour de l'urbanisation, ça n'est pas une affirmation mais je crois que les 14 hectares sont sur ce futur parc, n'est pas contradictoire d'aménager 5 hectares sur cet espace naturel ?

*Jacques Mangon* : Cette zone qui démarre au niveau de Gajac n'est pas entièrement sur le futur parc des Jalles. La plus grosse partie constituée du futur cheminement le long de la presqu'île que nous allons aménager de manière très verte sera dans le futur parc.

**Andréa Kiss** : pour répondre sur la première partie de votre question, il y a déjà des actions qui existent sur ce parc de fait, par exemple le raid des maraîchers à Eysines, le semi-marathon des Jalles, des projets d'aménagement et de réhabilitation de foncier, de moulins, et il y a aussi un exemple que je connais bien c'est celui du Haillan avec le moulin du Moulinat qui appartient aujourd'hui à Bordeaux Métropole et il est occupé par l'association Cistude Nature, très active sur le secteur. Nous sommes en train de travailler avec la métropole pour réhabiliter la maison du meunier et le moulin et accueillir un pôle d'éducation à l'environnement. Par contre, actuellement, le programme d'actions n'en ai pas à un niveau de détail aussi fin que celui que vous présentez.

#### INTERVENTION 3

**Intervenant 1, président de l'association communale de chasse agréée de Saint-Médard-en-Jalles** : je me trouve impacté à deux niveaux, car ce sont des terrains de chasse de l'association et parce que l'association est propriétaire d'une parcelle sur le secteur concerné. J'ai une première question sur la préservation des espaces naturels et la progression de la biodiversité, je trouve assez contradictoire de vouloir emmener des personnes sur des lieux dont le but est la préservation. D'autre part, nous en tant que chasseurs nous avons des missions de régulation du gibier avec le chevreuil et le sanglier notamment donc je me questionne sur la compatibilité avec ce projet. Pour mener à bien le Parc, je pense qu'il faudrait déjà régler le problème des vététistes, qui ont créé des parcours sauvages dans les secteurs concernés notamment vers le Moulin Bonneau, ils dégradent les sols, écrasent les végétaux, créent des ponts et des marquages sur les arbres et agissent comme s'ils étaient chez eux alors que ce sont des propriétés privées.

**Andréa Kiss** : effectivement nous sommes pour amener du public mais pas partout et pas dans n'importe quelles conditions, ça c'est très clair et nous l'avons exprimé dans la vidéo que vous

avez pu voir tout à l'heure. Ca n'est pas « Eurodisney » le but n'est pas d'amener des « cars de japonais » sur le Parc des Jalles. Un des enjeux forts c'est notamment le respect de la propriété privée qui est un droit sacré en France et bien sûr des exploitations agricoles. Il y a des endroits qui seront privilégiés, où les personnes pourront venir se promener, auront des éléments à voir et il y a d'autres endroits où ils n'iront pas. Cela fera partie du travail que l'on fera collectivement afin de savoir ce que l'on ouvre et sous quelles conditions. Comme disait Jacques Mangon précédemment, l'idée n'est pas de tout mettre sous cloche mais de mettre sous cloche ce qui le nécessite et d'ouvrir ce qui est intéressant et pas préjudiciable à la biodiversité.

Sur la régulation de la chasse, je laisserai Elise répondre, mais clairement nous ne vous empêcherons pas de chasser, en effet à Saint-Médard-en-Jalles il y avait des sangliers dans le centre-ville il n'y a pas si longtemps et ils ont retourné des terrains de football au Haillan donc oui, vous allez pouvoir continuer à réguler et nous comptons sur vous pour le faire.

Sur la remarque vis-à-vis des vététistes c'est typiquement le genre d'informations très importante à nous faire remonter parce que c'est à nous de sensibiliser ces acteurs qui prennent des espaces publics pour les leurs et on va leur expliquer comment on doit respecter ces espaces. On a une association au Haillan et nous ferons passer le message. Cela fait partie des éléments de réflexion qu'il faudra aborder collectivement.

**Élise Génot** : un mot sur la chasse, c'est un sujet sur lequel nous avons déjà des partenariats notamment sur le périmètre du PEANP. Nous avons aussi un partenariat avec les piégeurs agréés et à l'échelle de Bordeaux Métropole, il y a un partenariat avec la fédération de la chasse qui nous aide sur la réalisation d'un plan de gestion métropolitain de gestion de la faune sauvage car il y avait des secteurs qui constituaient des refuges pour la faune et des communes avaient pris des arrêtés pour interdire la chasse sur leur territoire. Tout cela est en train de s'améliorer pour avoir une vision beaucoup plus cohérente de cette question de la faune qui a tendance à se réfugier dans des secteurs et causer des dégâts. C'est vraiment un élément pris en compte et il n'est pas du tout question d'interdire cette activité, on veut travailler avec les chasseurs. Sur le sujet des vététistes, nous avons abordé ce sujet notamment depuis cette année avec certaines communes parce que l'on a également réfléchi sur une stratégie métropolitaine sur la forêt et c'est un sujet sur lequel nous avions assez peu travaillé jusque-là.

#### **INTERVENTION 4**

**Jérôme Départ, exploitant et propriétaire forestier sur Saint-Médard-en-Jalles et Le Haillan** : je n'ai pas grand-chose à dire en ce qui concerne la présentation du Parc j'ai seulement des craintes en matière de foresterie, parce que comme vous disiez on veut conserver des espaces naturels. Mais nous aussi, nous faisons de l'écologie et une forêt doit vivre et on doit la couper au bout d'un moment c'est nécessaire. Ensuite j'ai des craintes parce que de plus en plus l'été, avec les fortes chaleurs la forêt commence à être interdite de plus en plus souvent car on passe à un risque sévère d'incendie. Comme cette année pendant une quinzaine de jours où théoriquement on ne pouvait pas entrer en forêt après 14h. Même la piste cyclable de Bordeaux – Lacanau aurait dû être coupée et inaccessible aux cyclistes. Cela dit, j'ai surpris pas plus tard qu'il y a deux semaines des personnes s'étant arrêtées au bord de la piste cyclable et qui fumaient, j'ai trouvé des traces de feux en forêt. A partir du moment où l'on créé des sentiers dans des zones forestières il va falloir les interdire à certains moments, c'est primordial car l'Homme est le principal acteur des départs d'incendies.

**Céline Gerbeau-Morin, Direction de la Nature de Bordeaux Métropole** : je suis en charge de l'étude sur la valorisation du patrimoine forestier et également en charge du volet biodiversité et écologie à la métropole. Le patrimoine forestier représente 25% du territoire métropolitain, il est évident que la première chose est de respecter les forestiers car ce sont des activités économiques au même titre que les agriculteurs et il faut respecter ce travail-là. Cependant il y a un gros travail

de sensibilisation à faire sur les usages de cette forêt et sur les coupes nécessaires pour la régénération de la forêt. Il faut aller expliquer aux gens que vous faites un travail vraiment nécessaire pour le bien-être de la forêt. Nous savons que vous avez des plans de gestion à respecter et nous savons que dans ces milieux, des usages ne sont pas propices à la préservation des milieux et de vos activités économiques. Nous souhaitons trouver de quelle manière nous pouvons vous aider à le faire parce que c'est ça le rôle de la puissance publique. Nous cherchons également à trouver de bons sites propices à la multifonctionnalité car nous nous sommes rendu compte que la forêt et les marais sont des lieux de respiration pour les habitants de la métropole. Tout ce travail est en cours de réflexion.

**Jérôme Départ** : les forêts sont des espaces privés ouverts, les seules autorisations que l'on donne ce sont des documents qui nous permettent de confier nos terrains aux chasseurs pour qu'ils régulent le gibier, les VTT, eux, sont complètement dans l'illégalité. Nous avons replanté 11 hectares cet hiver, il y a déjà des sentiers faits dedans et sont en train de détruire les petits pins. Il n'y a pas longtemps j'ai également eu l'occasion de faire visiter la forêt à un groupe de personnes pour expliquer mon métier de sylviculteurs et les enjeux de la forêt.

**Jacques Mangon** : je crois que la question de la forêt est un bon exemple de ce qu'il faut qu'on réussisse à traiter avec des enjeux un peu contradictoires avec des urbains qui comprennent assez mal la forêt ou la voient comme une aire de jeu et de respiration. Si nous n'agissons pas, les conflits montent et leur fréquence augmente. La difficulté c'est de trouver des manières de réguler pour éviter ce qui a été réalisé sur les 11 hectares replantés. Il faut que l'on travaille, cela ne sera pas simple mais si l'on ne fait rien ça sera pire, c'est une situation très compliquée à gérer mais l'un des buts c'est d'avancer ensemble.

**Andrea Kiss** : pour compléter ce que vient de dire Jacques Mangon, nous rencontrons le même problème chez les maraîchers parce que les personnes rentrent et se servent de manière illégale. Ce qui est probablement très important c'est de créer une identité et une signalétique qui sera fondamentale au même titre que dans les parcs en ville quand les jardiniers réengazonnent avec de la signalétique qui demande de ne pas marcher sur cette pelouse les résultats sont assez satisfaisants. Nous devons avoir la même logique au niveau des espaces forestiers où il y a un vrai travail de rééducation à faire. Il y a aussi peut-être des supports à créer selon les besoins de l'espace en question pour en revenir à cette notion de respect mutuel.

**Jacques Mangon** : j'aimerais en revenir à la charte évoquée précédemment, les usagers de ces espaces naturels craignent que la charte soit surtout contraignante pour eux mais finalement ce qu'il faut comprendre c'est que la charte sera surtout contraignante par rapport aux urbains qui viendront dans ces espaces et qui n'ont aucune notion sur ce qui s'y passe. Ce sont surtout des engagements qu'il va falloir faire prendre aux gens qui viendront dans ces espaces, il va falloir qu'on leur fasse comprendre, qu'on les éduque. Cette charte, si elle est bien construite, donnera des devoirs aux usagers spontanés des espaces naturels qui font un certain nombre des dégâts aujourd'hui.

**Andrea Kiss** : lors des phases de pré-concertation, une idée avait d'ailleurs fleurie avec une proposition de police à cheval sur le périmètre du parc pour faire respecter les usages. On trouvait l'idée assez intéressante mais il faut trouver les moyens.

## INTERVENTION 5

**Intervenante 5, héritière récente de terrains sur le périmètre du parc** : j'ai plusieurs questions qui me viennent. Qu'est ce qui se passe en termes de responsabilité en tant que propriétaire sur des terrains qui sont situés sur ce Parc des Jalles et que devons-nous faire par rapport à ça ? Quel est mon rôle là-dessus ? Dois-je entretenir les parcelles ? Dois-je les assurer ? En tant que zone protégée, est ce que sont des terrains qui ne pourront jamais être vendus ou est-ce qu'il faudra le

vendre à Bordeaux Métropole ou sera-t-il possible de les vendre autrement ? J'ai aussi lu un article sur un projet de méthanisation qui pourrait être en contradiction du projet de Parc des Jalles.

**Andrea Kiss** : alors vous avez exactement les mêmes obligations que n'importe quel propriétaire, quel que soit la nature du bien, effectivement vous devez l'assurer et l'entretenir pour qu'il ne présente pas de danger. Vous devrez agir comme une personne qui a hérité d'une maison. En ce qui concerne la vente, elle est tout à fait possible.

**Céline Gerbeau-Morin** : je viens de prendre connaissance du projet dont vous parlez et visiblement ce serait le projet d'épandage de Suez Organic. *A priori* nous n'en avons pas la connaissance mais c'est un projet d'État donc nous n'avons pas vraiment notre mot à dire sur ce dernier. Cela dit les 25 maires ont jugé totalement irrecevable la proposition donc les élus vous accompagnent dans cette idée.

**Jacques Mangon** : je connais mal ce projet donc je ne peux pas vraiment vous répondre, mais sur le principe il est important de ne pas confondre la méthanisation qui est un processus intéressant à développer, avec l'épandage de digestats. La méthanisation est bénéfique car elle permet de produire du biogaz, un processus vertueux.

## Un projet de territoire qui concerne les acteurs locaux

> Présentation – témoignage sur l'opportunité de créer le Parc des Jalles et les craintes et opportunités identifiées par rapport à la future gouvernance du projet d'OAIM

**VINCENT MONCHANY**, Président du comité de la forêt et des ruisseaux de Saint-Médard-en-Jalles (CFR), éleveur bovin à Saint-Médard-en-Jalles et dans le Parc Naturel du Médoc

Je suis exploitant de bovin sur Saint-Médard-en-Jalles et sur le Parc Naturel du Médoc. Dans un premier temps, sur le projet, je trouve bien que l'on veuille protéger la forêt et que le Parc Naturel se monte. Après il y a beaucoup d'enjeux sur la zone, c'est une zone pour la partie sur Saint-Médard-en-Jalles plutôt en bon état, c'est-à-dire que les propriétaires ont plutôt bien travaillé, ils ont préservé la biodiversité qu'il y avait, le lit de la Jalle est correct malgré les pollutions (dépôts sauvages et pénétrants). Les problèmes que je vois arriver est comment vont se présenter les futures actions, qui va les décider ? Est-ce qu'il y aura un réel intérêt au niveau des propriétaires et des exploitants ? Vont-ils être vraiment concertés ? Est-ce qu'on va pouvoir avoir une action réelle car je trouve que nous sommes assez loin de la haute sphère métropolitaine.

### > Échanges

**Jacques Mangon** : nous avons considéré que c'était important de continuer à impliquer les mairies au contact et en grande proximité avec les acteurs de terrain. Il y a un dialogue et cela évite une vision trop centrale. C'est pour cela que le fait de garder cette structure OAIM c'est pour se garantir et se prémunir contre une vision un peu trop technocratique.

**Andrea Kiss** : pour répondre à Monsieur Monchany, il y aura des actions proposées par la métropole certes, mais il y a des actions qui seront proposées de votre part, et on l'espère. En tout cas le souhait est de ne rien imposer aux agriculteurs, aux éleveurs, aux sylviculteurs, si vous nous dites que non cela ne tient pas la route on ne vous forcera pas la main, ça n'est pas notre objectif et ça n'est pas l'esprit dans lequel nous travaillons.

**Vincent Monchany** : pour revenir sur ce sujet, une décision prise en concertation sera toujours mieux acceptée que si elle n'est prise que d'un côté. Il faut toujours que les décisions soit prises en concertation car si ça n'est pas le cas elles ne seront pas acceptées.

Et autre point, il y aura des zones ponctuelles de promenade, ce qu'il faut c'est le pouvoir police, c'est une zone énorme à gérer avec des débordements possibles de toute part donc il va falloir beaucoup de moyens de police pour arriver à faire rentrer tout le monde dans le rang.

> Présentation – témoignage sur l'opportunité de créer le Parc des Jalles et les craintes et opportunités identifiées par rapport à la future gouvernance du projet d'OAIM

**JEAN MARTIN**, Directeur technique de la Fédération de pêche et de la protection des milieux aquatiques de Gironde et **NICOLAS LARREBOURE**, Chargé de Mission Développement et Promotion de la pêche de loisir à la Fédération de pêche et de la protection des milieux aquatiques de Gironde

**Jean Martin** : pour faire une rapide présentation de ce qu'est une fédération de pêche, c'est une association loi 1901 qui est régie par une association mère : la fédération nationale de la pêche en France (Paris) et se décline dans chaque département. Notre fédération est structurée selon deux pôles : la valorisation du loisir pêche et la protection des milieux aquatiques. Il me semble que le projet de parc est bien en adéquation avec la protection des milieux aquatiques. Je voudrais rappeler l'importance des enjeux de continuité longitudinale du cours d'eau pour assurer la libre circulation des poissons migrateurs : je pense à l'anguille enjeu fort sur le territoire. Je voulais parler également de la continuité latérale des cours d'eau et de la protection et de la valorisation des zones humides. Nous avons également des données qui peuvent être utilisées à la fois pour faire un état des lieux et des indicateurs qui permettent de suivre les actions qui seront mises en place sur le parc. Nous avons un dernier pôle qui est celui de l'éducation à l'environnement qui transmet les outils pédagogiques et qui anime des ateliers de sensibilisation.

**Nicolas Larrebourne** : au-delà de la partie environnementale, ce parc c'est une opportunité pour nous de valoriser les milieux aquatiques pour la pêche de loisir. C'est aussi la valorisation présence de beaucoup de gravières qui sont très intéressantes pour développer le loisir. Une de nos craintes cela dit, reste la mise sous cloche du territoire. Aujourd'hui avec l'augmentation de la population sur la métropole il y a des besoins en termes d'usage. Le fait d'encadrer les pratiques et de leur donner un vrai cadre, ça peut être intéressant notamment pour certains projets de pêche de loisir en embarcation. Aujourd'hui il y a une demande des urbains à l'image de Bordeaux Lac qui a longtemps été un lieu de pêche majeur et aujourd'hui ça n'est plus le cas. On peut donc imaginer que le projet du Parc des Jalles, permette aux personnes valides et handicapées de pratiquer la pêche avec des pontons et embarcations légères, pas forcément incompatibles avec d'autres pratiques.

**Jean Martin** : on parlait tout à l'heure de police, nous avons 4 gardes qui contrôlent les permis de pêche mais qui ont aussi un pouvoir de police de l'environnement et contrôlent quand ils le peuvent le dépôt de déchets.

**Nicolas Larrebourne** : on parlait également de signalétique, je trouve cela très important de parler de l'information, notamment la signalétique réglementaire, même si cela ne règlera pas tout mais avoir l'information ça permet la réduction des mauvaises interprétations ou bien la méconnaissance du fait d'être en tort vis-à-vis de la réglementation. Pour finir, il est important de ne pas considérer la pêche de loisir comme activité nuisible pour l'environnement. La majorité des pratiquants connaissent l'environnement et respectent les milieux dans lesquels ils pêchent. Cela n'est donc pas une activité qui est contradictoire avec d'autres pratiques d'autant plus qu'il y a l'émergence d'un vrai besoin de nature de la part des urbains.

## > Échanges

### INTERVENTION 1

**Intervenant 1** : il y a un certain nombre de propriétaires privés qui vont être d'accord pour octroyer un droit de passage pour les citoyens pour qu'ils puissent s'y promener, dans le cas d'une branche d'un arbre qui tomberait sur une personne et qui tuerai quelqu'un, quelle assurance fonctionnerait ? L'assurance du propriétaire ou alors Bordeaux Métropole qui couvrirait l'assurance de ces terrains ?

**Andréa Kiss** : nous allons demander aux services juridiques de Bordeaux Métropole de rédiger une note exhaustive et précise sur la question que nous vous transmettrons ensuite.

### INTERVENTION 2

**Intervenant 2** : cela fait 41 ans que j'habite sur Bruges, je côtoie régulièrement la Jalle, celle qui descend vers la Garonne et je n'ai jamais vu une association de pêche venir entretenir ou donner des conseils sur la Jalle. Je m'interroge sur la perte de faune au niveau de ce cours d'eau.

**Jean Martin** : c'est une bonne question je vais essayer de vous répondre, nous nous occupons exactement de ce que vous venez de mentionner. En effet, nous avons un programme sur l'état de santé des poissons sauvages, et nous sommes l'un des seuls départements en France à faire ça en collaboration avec le syndicat de bassin versant et Bordeaux Métropole et donc on travaille à rétablir une qualité de l'eau suffisante pour que les poissons ne développent pas de maladies.

**Nicolas Larreboure** : ce qu'il faut savoir sur les associations de pêche, c'est qu'il s'agit de pêcheurs bénévoles qui sont engagés sur ces territoires et s'ils n'y sont pas, il n'y a pas forcément d'actions mises en place.

### INTERVENTION 3

**Intervenant 3** : je suis propriétaire du Moulin Blanc d'Eysines. Je constate une rivière en très mauvais état et je m'interroge sur la présence d'espèces aquatiques mortes. Je ne comprends pas pourquoi l'on me demande de mettre un remonte poisson sur mes barrages.

**Jean Martin** : selon moi, il y a deux sujets dans votre question. Il y a tout d'abord la pollution sur laquelle vous avez totalement raison et je ne vous contredirai pas, qu'elle soit macroscopique ou microscopique. Vous mentionnez la perte de vie aquatique notamment de poissons migrateurs. Ce constat est fait dans la majorité des rivières françaises et provient majoritairement du fait qu'ils sont bloqués par de multiples chaussées, barrages, moulins, etc. Je ne peux, dans ce cas, être qu'en faveur d'une libre circulation des poissons et des sédiments.

### INTERVENTION 4

**Intervenant 4** : je voudrais savoir si vous avez réalisé une étude sur le comportement des poissons par rapport à la présence des perchlorates d'ammonium ? Je vous croise régulièrement et je voudrais savoir si vous le faites en aval et s'il y a une continuité là-dessus.

**Jean Martin** : je n'ai pas en tête cette thématique précisément mais quand nous organisons des pêches d'inventaire, nous regardons deux éléments. Le premier, c'est le peuplement piscicole en place parce qu'un certain type d'espèces présentes nous renseigne sur la qualité de l'eau. Le second, c'est l'analyse de l'état de santé des poissons afin de savoir si les espèces pêchées sont impactées ou non par la pollution. Ne pouvant vous répondre précisément maintenant sur votre question, je vous propose de me laisser vos coordonnées pour que je vous renseigne exactement

sur la situation en aval.

#### INTERVENTION 5

**Intervenante 5, usufruitière du Moulin de Gajac :** bonsoir, je voudrais préciser que si dans certains cas, les moulins peuvent constituer une barrière à la continuité écologique, il ne faut pas en faire une généralité.

**Intervenant 2 :** je souhaiterais revenir sur les problèmes de perte de biodiversité au niveau de la Jalle. Il y a vingt ans, la Jalle était remplie d'anguilles. En revanche, les moulins ça fait 1500 ans qu'ils existent et je ne pense pas que les poissons migratoires aient mis 1500 ans à disparaître exclusivement à cause de ces moulins.

**Marianne Azario, garante de la concertation :** Il y a ce soir de nombreuses questions autour de la qualité de l'eau, peut-être Bordeaux Métropole souhaite réagir à ces éléments de débat dans le cadre du projet du programme d'actions envisagé pour le projet de Parc naturel et agricole métropolitain.

**Fabrice Demarty, Direction de l'eau de Bordeaux Métropole :** J'aimerais préciser que nous sommes en train d'établir un programme de gestion sur la Jalle et parmi les actions mises en place, il y aura des actions sur la qualité de l'eau. Mais sachez qu'il existe déjà le programme Regard sur les micropolluant et plus généralement, un suivi très accru avec la fédération de pêche notamment avec des pêches réalisées jusqu'à Saint-Jean-d'Illac avec 5 points de prélèvement. Les résultats de ces observations montrent que la principale anomalie pour les poissons, c'est la continuité écologique. Leurs symptômes sont principalement dus à la discontinuité écologique plus qu'aux pollutions, même si elles jouent aussi un rôle.

#### INTERVENTION 6

**Intervenant 6 :** il me semble que la grande originalité de Parc tient dans le fait qu'il est périurbain et, à ce titre, j'aimerais bien entendre le terme de « ceinture maraîchère ». Cela pourrait devenir une image dominante sur ce parc avec évidemment une agriculture raisonnée et qui pourrait être aidée. Si l'on exige de la part des acteurs comme les agriculteurs et forestiers un certain nombre de mesures, il faut qu'ils soient rémunérés pour le faire. Il me semble aussi qu'il y a un vrai axe de dialogue, apaisé, entre la culture urbaine et rurale. Cet objectif pourrait en partie être réalisé par des bénévoles car il y a dans ce parc ou en périphérie des personnes en capacité de dialoguer avec des agriculteurs et des forestiers, dotés d'une culture écologique. Je souhaiterais voir ce lieu comme un lieu de dialogue apaisé.

**Andréa Kiss :** en effet, c'est ce que l'on appelle de la médiation, et si l'on trouve des bénévoles je pense qu'effectivement cela serait très intéressant de pouvoir le faire. Le territoire est grand, alors nous pouvons espérer en trouver un nombre suffisant pour qu'ils fassent ce travail avec nous. Quant à la rémunération, pourquoi pas cela dit : vous avez pu constater que notre souhait est la sobriété, y compris dans le domaine financier. Si l'on doit considérer une rémunération, une négociation sera nécessaire avec Bordeaux Métropole, mais cela reste une idée intéressante.

**Élise Génot :** pour compléter cette idée sur la rémunération, on peut l'imaginer notamment avec un axe sur le développement d'activités pédagogiques et cela ne doit pas être réservé à des associations, cela pourrait être aussi des acteurs économiques. Monsieur Départ, précédemment, nous disait qu'il recevait parfois des groupes dans ses forêts pour expliquer ce qu'est la culture sylvicole. De notre point de vue, nous pourrions imaginer le lancement d'un appel à projet pour le développement d'activités pédagogiques réalisées par des acteurs économiques. Cela porterait un complément de rémunération et permettrait l'instauration de lieux d'échange et de dialogue. Nous sommes ouverts à tout un tas d'idées, de modalités pratiques à mettre en œuvre pour que cela débouche sur des idées opérationnelles. Quand vous parlez de bénévoles, j'imagine que vous

pensez à des bénévoles d'associations. Lors des forums d'associations, Bordeaux Métropole a payé des vacataires qui sont allés expliquer le projet et c'est pour ça que vous êtes aussi nombreux ce soir. Mais finalement, on peut imaginer d'autres modalités avec notamment des associations locales implantées qui concourent à notre cause commune.

#### INTERVENTION 7

**Intervenant 1** : par rapport à ce que j'ai pu entendre dire je suis tout à fait d'accord sur la structure légère de pilotage (OAIM), mais je pense que l'on ne pourra pas faire l'économie d'une instance de dialogue, peut-être par thématique. Je pense qu'il faut qu'on réfléchisse à cette structure de dialogue à côté du comité de pilotage.

**Élise Génot** : je souhaitais préciser que dans le tableau explicatif du programme d'action, figurent les thématiques et pistes d'action suivantes : « gouvernance coordonnée et concertée pour assurer, le dialogue, le suivi et l'implication des acteurs dans la vie du projet », « créer et animer une instance de gouvernance locale », « établir la liste des collèges d'acteurs », « procéder à la désignation des représentants de chaque collège », « établir une charte de fonctionnement avec des modalités facilitant la participation du plus grand nombre ». L'intention est posée et il ne reste qu'à la concrétiser.

## Le mot de la fin

#### MARIANNE AZARIO, garante de la concertation

La soirée a été animée ce qui prouve qu'il y a des attentes et des choses à dire dans le cadre de cette concertation. Rapidement, je note que les points saillants de ce soir ont été différents de la précédente réunion ce qui est positif parce que cela veut dire que la matière augmente. Il me semble que les sujets de ce soir, ce sont les questions du partage des usages et de la gouvernance du parc, deux sujets qui, comme chaque sujet abordé dans le cadre de la concertation, seront dans le bilan. Ils amèneront le maître d'ouvrage Bordeaux Métropole à réfléchir à ces sujets pour indiquer quels enseignements il en tire.

J'aimerais simplement préciser deux éléments. Tout d'abord, en tout début de réunion, une personne a posé une question sur le périmètre ; il me semblerait judicieux de repréciser le zoom pour les personnes souhaitant vérifier si un terrain est dans le périmètre ou non. Ensuite, le deuxième élément est la question posée sur les assurances avec l'analyse qui sera confiée à votre service juridique : il serait important que la réponse, au moins la synthèse de cette réponse soit versée sur le site de la concertation. Je vous remercie.

#### ÉLISE GÉNOT, chef de projet Parc des Jalles, Bordeaux Métropole, Direction de la Nature

Je voudrais simplement vous faire cette petite démonstration afin de vérifier si votre terrain est concerné par le projet ou non. Sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, vous avez cette carte qui s'affiche et vous pouvez y taper votre adresse. Votre adresse s'affiche avec le périmètre du projet et vous pouvez zoomer en fonction de la parcelle qui vous concerne pour voir si elle fait partie du périmètre.

#### ANDRÉA KISS, Conseillère métropolitaine déléguée aux parcs urbains métropolitains et Maire de Le Haillan

Je voudrais pour terminer, remercier l'ensemble des intervenants et vous remercier d'être venus

aussi nombreux. Je voudrais également vous rappeler, en plus de ce qui a été dit ce soir qui va être consigné dans le cadre de la concertation, si vous avez de nouvelles remarques à nous faire je ne peux que vous inciter à nous transmettre vos contributions soit sur le site de la concertation ou par l'intermédiaire des registres présents dans chacune des mairies concernées par le projet.